

## **Motion du groupe SVI:**

### **Donnons nous les moyen de concrétiser le Plan d'Agglomération Lausanne Morges en partenariat avec le Schéma Directeur de la Région Morgienne et les communes**

Comme bon nombre d'entre vous, je me suis rendu à Beaulieu le 13 février dernier pour assister à une présentation du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Je tiens ici à remercier le Comité de pilotage du PALM et les cinq schémas directeurs pour l'invitation et les riches présentations.

Lors de cette assemblée, nous avons pris conscience que demain notre mobilité s'inscrira indiscutablement au cœur du PALM. Nous avons découvert l'existence de projets ambitieux qui sous peu deviendront réalité avec la ligne de tram entre Renens et le Flon et la réalisation d'une ligne de bus à haute capacité de service entre Bussigny et Lutry. Avec le PALM nous avons l'opportunité de réaliser des axes de mobilité douce et de favoriser le transfert multimodal qui deviendront à l'avenir bien plus qu'un simple argument marketing.

Ainsi c'est sous l'impulsion d'une politique des agglomérations encouragée par la Confédération que les Communes et le Canton ont décidé d'unir leurs forces pour placer l'agglomération sur la voie d'un développement durable. Le PALM vise la création d'une agglomération compacte, hautement accessible par les transports publics et les mobilités douces et irriguée par un réseau d'espaces verts et paysagers reliant les quartiers urbains entre eux.

Il ne s'agit pas là d'un chantage imposé d'en haut mais d'un projet partenarial ouvert. Au contraire d'un plan figé, vite dépassé par les événements, le projet d'agglomération identifie les orientations stratégiques et les priorités de mise en œuvre pour réorganiser l'agglomération, en confiant aux acteurs locaux le soin de fixer les conditions précises du changement.

Ainsi cette motion vise à spécifier les enjeux pour la ville de Morges et sa région et demande à la municipalité de donner à notre commune un rôle de leader au sein du PALM et plus précisément du SDRM.

Nous demandons donc d'impliquer le Conseil Communal en l'informant sur les 4 chantiers majeurs du SDRM. A savoir :

- L'amélioration de l'offre des transports publics afin de l'adapter à l'urbanisation et à l'augmentation de la densité d'habitant
- La planification future de l'offre ferroviaire sur la ligne du BAM.
- La mobilité douce, qu'il s'agisse des mesures qui ont été étudiées à l'échelle du PALM traversées piétonnes et cyclistes dans les carrefours, stationnement des vélos, amélioration de l'accessibilité

aux interfaces de transports publics, ou qu'il s'agisse de mesures de plus grande ampleur, traitant d'un problème spécifique par exemple franchissement des voies CFF et réaménagement du secteur de la gare.

- Et finalement le projet de requalification de la route cantonale 1.

Pour l'ensemble de ces chantiers nous demandons à la Municipalité de spécifier les travaux prévus, leur planification, leur budget et leur financement.


Notez encore que la politique d'agglomération de la Confédération suit en principe un rythme de 4 ans avec une première période de réalisations fixée pour 2011-2014. Il est donc déjà nécessaire que notre commune, en partenariat avec le SDRM, étudie les projets d'infrastructures prévues dans la phase II du PALM pour 2015-2018.


Car c'est en réalisant aujourd'hui les projets de phase I et en étudiant dès maintenant les projets de la phase II que notre commune pourra défendre et bénéficier des subsides prévus par la Confédération et le Canton dans le cadre de la politique des agglomérations.


Ainsi nous demandons à la Municipalité d'informer le Conseil Communal sur l'état d'avancement des études de la phase II du PALM .

Enfin et pour terminer, comme nous le savons les obstacles, entre autres financiers, seront nombreux sur le chemin de la concrétisation de ses mesures indispensables à une évolution durable de notre agglomération.

Nous demandons donc à la Municipalité d'étudier en partenariat avec les communes impliquées dans le SDRM la création d'un fonds intercommunal dédié aux réalisations du PALM permettant à terme de faciliter la réalisation des projets d'envergure intercommunaux et de freiner les éventuels blocages institutionnels.

  
Yvan Christinet

  
Busch Adrien

  
Jean-Bernard Thüli